



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 32

Réunion du :	Mardi 21 MARS 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Secrétaire :	Mme Aline VERLAQUE
Présents :	MM. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - Albert PATALANO - Frédéric BAUMANN – Loïc GUILLAUME

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être correctement remplies et les résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau :

A mentionner lisiblement :

- Catégorie – Niveau – Poule
- N° de la journée
- N° de la rencontre correspondant au Match joué
- N° de la journée
- Score
- Noms, Prénoms des joueurs, N° de licences
- Noms, Prénoms des dirigeants, N° de licence
- Noms, Prénoms des arbitres, N° de licences

FEMININES

CRITERIUM U13F

MATCH PERDU PAR FORFAIT

REPORTS MATCHS

EXCELLENCE

Journée N° 3 du 04 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25498957

LE REVEST FC 1 / CANNET DES MAURES CA 1

Report au 25 Mars 2023

Journée N° 6 du 11 MARS 2023 : MATCH N° 25498976

ASPTT HYERES / DRAGUIGNAN

Report au 25 Mars 2023

PRE EXCELLENCE

Journée N° 4 du 11 FEVRIER 2023 : MATCH N° 25499308

US CARQUEIRANNE LA CRAU / ET S LORGUES

Report au 25 Mars 2023

DESIDERATA : U13F

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

US CARQUEIRANNE LA CRAU

FC LE REVEST

LORGUES

GARCONS

FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT

U13G – EXCELLENCE

U12G – Gaby ROBERT

U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90

Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29

M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51

M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

RAPPEL : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

RAPPEL du Procès-verbal N°9 du 27.09.2022

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 Ces catégories se jouent sous forme de plateau

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

INFORMATIONS

INFORMATIONS - APPLICATION DU REGLEMENT

U13 PRE EXCELLENCE Poule A :

U12 Gaby ROBERT Poule A :

U12 PRE EXCELLENCE Poule A :

U12 HONNEUR Poule C :

Compte tenu des nombreuses FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES et par conséquent l'impossibilité de contrôler les feuilles de matchs sur la participation des joueurs et du nombre de joueurs autorisés dans les niveaux cités ci-dessus

En conséquence : Devant le non-respect de cette règle, **le Département Technique retire ces équipes de l'AC BERTHE jusqu'à nouvel ordre.**

U12 PRE EXCELLENCE Poule C :

Compte tenu des nombreuses FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES et par conséquent l'impossibilité de contrôler les feuilles de matchs sur la participation des joueurs et du nombre de joueurs autorisés dans les niveaux cités ci-dessus

En conséquence : Devant le non-respect de cette règle, **le Département Technique retire cette équipe du FC PAYS DE FAYENCE jusqu'à nouvel ordre.**

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées
uniquement par le FAL**

U13 et U12

REPORTS DE MATCHS

U13

PRE EXCELLENCE Poule B

Journée N° 4 du 11 Février 2023 : MATCH N° 25527357

ET SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR / FC LE LAVANDOU BORMES

Report au 01 Avril 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

U12

EXCELLENCE Poule B

Journée N° 5 du 04 Mars 2023 : MATCH N° 25497651

PIVOTTE SERINETTE / LE MUY FC

Report au 15 Avril 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

AMENDES FINANCIERES

MATCH PERDU PAR FORFAIT

U13

JOURNEE N° 7 du 18.03.2023

U13 PRE EXCELLENCE - Poule B : MATCH N° 25527373 – FC LAVANDOU BORMES 1 / LE MUY FC 1
FC LE MUY - Match perdu par Forfait
AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 7 du 18.03.2023

U13 HONNEUR - Poule B : MATCH N° 25497464 – BESSE SPORT 2 / ET S SAINT ZACHARIE 1
SAINT ZACHARIE - Match perdu par Forfait
AMENDE FINANCIERE 16 €

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

***RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI
DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE
RENCONTRE NORMALE***

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €
2^{ème} PHASE – Journée 5 du 04.03.2023

U12

U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :
MATCH N° 25497915 : UA LA VALETTE 2 / USAM 2

U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :
MATCH N° 25497914 : US ST MANDRIER / US PRADETANE

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €
2^{ème} PHASE – Journée 6 du 11.03.2023

U12

U12 EXCELLENCE - Poule A :
MATCH N° 25497607 : US CARQUEIRANNE LA CRAU 2 / FC PUGET SUR ARGENS 1

U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :
MATCH N° 25497918 : AS SAINT CYR 1 / TOULON ELITE FUTSAL 1

U12 HONNEUR - Poule A :
MATCH N° 25498054 : O TARADEAU 1 / O SAINT MAXIMIN 2

U13

U13 HONNEUR - Poule C :
MATCH N° 254974988 : CA ROQUEBRUNE / FC VIDAUBAN

2ème parution – Amende financière de 16 €

2ème PHASE – Journée 5 du 04.03.2023

U12

U12 Gaby ROBERT - Poule B :

MATCH N° 25497566 : GARDIA CLUB 2 / AS BRIGNOLES 1

U12 HONNEUR - Poule B :

MATCH N° 25498093 : SAINT TROPEZ LA BAIE / US CARQUEIRANNE LA CRAU 2

U13

U13 PRE EXCELLENCE – Poule A :

MATCH N° 25497342: FC CARNOULES 1 / US SAINT SANARY

U13 HONNEUR – Poule A :

MATCH N° 25497426 : AS SAINT CYR 2 / LA CADIERE US 2

U13 HONNEUR – Poule B :

MATCH N° 25497457 : FC CARNOULES 2 / BESSE SPORT 2

**PLATEAUX U6G à U9G
FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES
Non transmises par le club organisateur
Amende Financière de 20€**

U7

Journée N° 10 du 11 MARS 2023

Secteur DRACENIE : LE MUY

Secteur DU GOLFE : COGOLIN – ROQUEBRUNE SUR ARGENS

U8

Journée N° 10 du 11 MARS 2023

Secteur TOULON LA SEYNE : AC BERTHE

Secteur DU GOLFE : COGOLIN – ROQUEBRUNE SUR ARGENS

U9

Journée N° 10 du 11 MARS 2023

Secteur DU GOLFE : COGOLIN – ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Secteur DRACENIE : LE MUY

Secteur TOULON LA SEYNE : AC BERTHE

PLATEAUX U6G à U9G
ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX
Amende Financière de 20€

U6

Journée N° 10 du 11 MARS 2023

Secteur DRACENIE – SITE TRANS : FC PUGET – FC PAYS DE FAYENCE

Secteur CENTRE VAR – NANS : SPORTING CLUB VALOIS

U7

Journée N° 10 du 11 MARS 2023

Secteur HYERES CUERS–SITE LA VALETTE : GARDIA CLUB

Secteur CENTRE VAR – SITE NANS LES PINS : ELAN SPORTIF CAMPSOIS

U8

Journée N° 10 du 11 MARS 2023

Secteur HYERES CUERS–SITE HYERES ASPTT : US CARQUEIRANNE LA CRAU

U9

Journée N° 10 du 11 MARS 2023

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE RACING TOULON : JS MOURILLONAISE

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE MAR VIVO : AS LA BEUCAIRE

Secteur CENTRE VAR – GONFARON : ELAN SPORTIF CAMPSOIS

Secteur HYERES CUERS–SITE LA LONDE : US CUERS PIERREFEU

ANNULATION AMENDES FINANCIERES

U13

U13

FC LAVANDOU BORMES :

PHASE 2 - U13 – PRE EXCELLENCE Poule B

Match N° 25527361 – Journée N° 5 du 04 MARS 2023 : FC LAVANDOU BORMES / SAINT TRPEZ LA BAIE

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Suppression Amende Financière :

- PV N° 31 du Mardi 14 Mars 2023 – Amende Financière de 8 €

DESIDERATA
U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

SOLLIES FARLEDE : U12 PRE EXCELLENCE et U12 HONNEUR

S O LA LONDE : U13 – PRE EXCELLENCE

US BANDOL : U12 – PRE EXCELLENCE Poule C et U12 – HONNEUR Poule C

AS BRIGNOLES : U12 – EXCELLENCE

TARADEAU O : U12 – HONNEUR

LORGUES ET S : U13 – PRE-EXCELLENCE

ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON :

U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 / U12 – HONNEUR Equipe 2

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 – EXCELLENCE

SC NANS : U12 PRE EXCELLENCE

FC VIDAUBAN : U12 PRE EXCELLENCE

UA LA VALETTE : U12 – EXCELLENCE

ASPTT HYERES : U13 – HONNEUR

*Prochaine réunion
Mardi 28 Mars 2023*

Le Président : Guy BOURICHA
La Secrétaire : Aline VERLAQUE